

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole

COMMUNE DE ANTHON

présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES
Siège social : Ferme Saint-Louis – 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-06-12 du 22 juin 2018 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est prescrite :

du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au jeudi 30 août 2018 à 18h00.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- **en mairie de ANTHON** sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- **sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.**

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête** mis à la disposition du public en mairie de ANTHON ;
- **par courriel** à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 30 août 2018 à 18h00 ;
- **par voie postale** à la mairie de ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de ANTHON, aux jours et heures suivants :

- lundi 23 juillet 2018	de	10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- jeudi 2 août 2018	de	16h00 à 18h00
- samedi 11 août 2018	de	9h00 à 11h30
- samedi 25 août 2018	de	9h00 à 11h30
- jeudi 30 août 2018	de	15h00 à 18h00

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- **Madame Isabelle GROS**, Responsable du Pôle Energies Renouvelables – Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33.),
- **Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)**- 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.